

3. LE VÉLO

3.1. Relief

Par rapport à d'autres communes bruxelloises semblables, Uccle ne compte pas beaucoup de pistes cyclables, ni régionales, ni communales. Certains disent que son profil géographique constitué de 3 vallées (et donc de sérieuses pentes !) permet plus difficilement le développement de ce moyen de transport. Ce qui justifie un investissement moindre des autorités.

Pensez-vous que la création de pistes cyclables (bien distinctes et protégées du trafic automobile), notamment sur les crêtes ou les fonds de vallées, pourrait changer nos comportements ?

VOTRE AVIS :

« Quelle mobilité à Uccle d'ici 2018 ? »

3.2. Les enfants à vélo.

Uccle compte beaucoup d'établissements scolaires fréquentés par de nombreux enfants ucclois et « extra-ucclois ». Beaucoup sont conduits en voiture. Les plans de déplacements scolaires sont rares et limités.

La multiplication de pistes cyclables serait-elle susceptible de leur faire adopter la « petite reine » ? D'autres conditions doivent-elles être remplies ? Lesquelles ? Si elles sont remplies, à partir de quel âge pensez-vous que les enfants pourraient se rendre en vélo à leur école ?

VOTRE AVIS, VOS PROPOSITIONS :

3.3. Dispositifs cyclistes.

Certains itinéraires cyclables régionaux ou communaux (ce ne sont pas des pistes) existent à Uccle et de nouveaux y sont prévus. Des marquages indicatifs au sol sont de plus en plus visibles (aux carrefours, sur les chaussées). Les contre-sens cyclistes sont devenus la règle.

Ces dispositifs doivent-ils être poursuivis ? Qu'en pensez-vous ?

VOTRE AVIS :

ACQU - GROUPE MOBILITE

DOCUMENT PREPARATOIRE POUR LA SOIREE DE REFLEXION DU 13 DECEMBRE 2011

« Quelle mobilité à Uccle d'ici 2018 ? »

